

## Bureau Veritas Exploitation SAS

LIEVIN  
11 rue Léon Blum  
62800 LIEVIN France  
Téléphone : 03 21 44 99 00  
Mail : cedric.dufour@bureauveritas.com

A l'attention de M. SAADAoui Sofian

MERCIER

Copie à M. DELOBEL

# Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE  
TOYOTA 02-8FDF25 N° 8FDF25 64210 N° 259971



Intervention du 04/02/2025

Coordonnées du site :  
Nom du site : MERCIER AUTO

Lieu d'intervention :  
100B RUE DU PLAVITOUT  
7700 MOUSCRON

Numéro d'affaire : 20481430  
Référence du rapport : 20481430/2.59.5.R  
Rédigé le : 04/02/2025  
Par : Cédric DUFOUR  
Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

**Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection**  
Liste des sites accrédités et portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

# Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

*Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque (\*) ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

## Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

*Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.*

## Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.


	Pictogrammes		
Critères			
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

## Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. DELOBEL Frédéric.

## Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

### CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE : 1

 Fiche n° 1 : Localisation : MERCIER MOUSCRON  
Marque: TOYOTA Type: 02-8FDF25 n°série: 8FDF25 64210 n°interne: 259971

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

# Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | MERCIER AUTO

## ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

### Fiche N° 1 : CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE

N° interne : 259971

Localisation : MERCIER MOUSCRON

Marque : TOYOTA

Type : 02-8FDF25

N° de série : 8FDF25 64210

Année de fabrication : 2017

Point vérifié	Actions à entreprendre
A.1- Carnet de maintenance	<b>Pour mémoire, l'équipement doit disposer d'un carnet de maintenance tenu à jour</b>
Code Obs. : CD/040225/110422/1	Date de 1 <sup>er</sup> signalement: 04/02/2025 <b>NOUVEAU</b>
3.8- Guidages - galets - butées - chariot - patin	<b>Vous assurer auprès du constructeur du caractère admissible des jeux constatés sur l'appareil. (jeu important entre le tablier et le mat)</b>
Code Obs. : CD/040225/110522/0	Date de 1 <sup>er</sup> signalement: 04/02/2025 <b>NOUVEAU</b>
3.11- Tablier, butées	<b>Remplacer les butées latérale d'arrêt de fourche.</b>
Code Obs. : CD/040225/111833/0	Date de 1 <sup>er</sup> signalement: 04/02/2025 <b>NOUVEAU</b>
4.4- Organes de roulement	<b>Réduire les jeux constatés sur les roues directionnelles</b>
Code Obs. : CD/040225/111914/0	Date de 1 <sup>er</sup> signalement: 04/02/2025 <b>NOUVEAU</b>
4.5- Ossature - Contrepoids	<b>Remédier au bruit anormal lors de la translation , origine inconnu dans le châssis</b>
Code Obs. : CD/040225/111932/0	Date de 1 <sup>er</sup> signalement: 04/02/2025 <b>NOUVEAU</b>
6.2b- Eclairage de signalisation (code de la route)	<b>Remettre en état le clignotant gauche.</b>
Code Obs. : CD/040225/110125/0	Date de 1 <sup>er</sup> signalement: 04/02/2025 <b>NOUVEAU</b>

Vous pouvez souscrire à l'option  
Data View



Aucune image  
disponible

# Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié	Actions à entreprendre
9.5- Tambours, poulies, noix, pignons, tourteaux	<b>Remplacer le circlips manquant sur l'axe de la poulie de flexible</b>
<i>Code Obs. :</i> CD/040225/110830/0	<i>Date de 1<sup>er</sup> signalement:</i> 04/02/2025 <b>NOUVEAU</b>
9.7- Accessoires ou équipements	<b>Remettre en état le dispositif de préhension. (usure importante du dispositif TDL)</b>
<i>Code Obs. :</i> CD/040225/112122/0	<i>Date de 1<sup>er</sup> signalement:</i> 04/02/2025 <b>NOUVEAU</b>

<b>Fiche N°1</b>	<b>CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE</b>	N° série : 8FDF25 64210
	Marque : TOYOTA	N° interne : 259971

	Type : 02-8FDF25	Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
	Année de fabrication : 2017	
	Localisation : MERCIER MOUSCRON	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. DELOBEL Frédéric

- ✘ Avis général : Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

### Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

### Caractéristiques

Energie(s) : <b>Hydraulique, Thermique</b>	Carburant : <b>Gazole</b>
Ensemble d'élévation : <b>mât triple</b>	Tablier : <b>à déplacement latéral</b>
Compteur horaire : <b>5510</b>	Marquage Constructeur : <b>CE</b>

Avertisseur(s)

Sonore(s) : <b>Recul</b>
--------------------------

Charge maximale d'utilisation

C.M.U. (kg) : <b>2500</b>	à hauteur de levage (m) : <b>3.3</b>
---------------------------	--------------------------------------

### Équipements

Désignation : <b>Bras de fourche</b>	Vérfié : <b>Oui</b>
--------------------------------------	---------------------

Capacité (kg) : <b>1250</b>	Distance (mm) : <b>500</b>
Nombre : <b>2</b>	

Données géométriques bras de fourche

Longueur (mm) : <b>1200</b>	Largeur (mm) : <b>100</b>
Epaisseur (mm) : <b>40</b>	

### Suspentes

(1)

Suspentes

Nature : <b>CHAINE</b>	Désignation : <b>LEVEE MAT</b>
Types : <b>A MAILLE JOINTIVE</b>	

Caractéristiques

Pas (mm) : <b>19.05</b>	Type : <b>3x4</b>
-------------------------	-------------------

Nombre de suspentes : <b>2</b>
--------------------------------

(2)

Suspentes

Nature : <b>CHAINE</b>	Désignation : <b>LEVEE LIBRE</b>
Types : <b>A MAILLE JOINTIVE</b>	

Caractéristiques

Pas (mm) : <b>19.05</b>	Type : <b>3x4</b>
-------------------------	-------------------

Fiche N°1

CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A  
CONDUCTEUR PORTE

N° série : 8FDF25 64210

Marque : TOYOTA

N° interne : 259971

Nombre de suspentes : 2

## Aspects documentaires

### *Carnet de maintenance*

Modification importante : **Carnet de maintenance non présenté**

## Charges et essais

Essais : **Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant)**

### *Description et conditions d'exécution des essais*

(2)

Description : **Bras de fourche : Charge posée.**

Charge d'essai estimée (kg) : **2500**

## Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques	7 Cabine - poste de conduite
Équipements	7.2 Constitution, fixations
Suspentes	7.5 Protection de l'opérateur (toit de sécurité)
Appareil de mesure utilisé	7.6 Protection des organes mobiles accessibles depuis le poste de conduite
A Aspects documentaires	7.7a Ceinture de sécurité
A.1 Carnet de maintenance	7.7b Siège
A.2 Affichage capacité	7.8a Vitrages
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	7.8b Essuie-glace
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	7.8c Rétrovision (miroir, caméra)
A.9 Déclaration de conformité / Marquage CE / Epsilon	8 Organes de service et de manoeuvre
A.14 Notice d'instruction	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
A.17 Rapports de vérification	8.2 Interdiction d'emploi
B Conduite et manoeuvre de l'équipement	8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation
1 Accès installés à demeure	8.5 Identification des organes de service
1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite	8.6 Retour automatique au point neutre
3 Charpente	8.7a Avertisseur sonore
3.4 Liaisons, fixation, assemblages, articulations	8.7b Avertisseur lumineux
3.8 Guidages - galets - butées - chariot - patin	9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension
3.10 Mât	9.1 Attaches
3.11 Tablier, butées	9.2 Dispositifs de préhension
4 Châssis	9.4b Suspentes chaines
4.4 Organes de roulement	9.5 Tambours, poulies, noix, pignons, tourteaux
4.5 Ossature - Contrepoids	9.7 Accessoires ou équipements
5 Source d'énergie	10 Mécanismes
5.1 Dispositif de séparation générale	10.1 Limiteur de vitesse
5.2 Equipements, canalisations	10.4 Autres freins
6 Eclairage incorporé à l'appareil	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
6.2a Gyrophare	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
6.2b Eclairage de signalisation (code de la route)	10.12 Freins de stationnement
6.2c Phare(s) de travail	10.16 Freins de translation
	11 Dispositifs de sécurité
	11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
	11.2 Autres limiteurs de course/hors course
	11.38 Contrôle de présence du conducteur
	12 Charges et essais
	Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» CHARIOT 10